



Financement climatique et justice climatique pour les femmes

Mongolian Women's Fund (Fonds des femmes mongoles)

Mme Bolor Legjeem

Janvier 2017 - mars 2018

Au sujet du MONES



Les groupes de bénéficiaires du MONES ont soulevé la question

En 2013 et 2014, des groupes de femmes rurales ont soumis au MONES plusieurs propositions relatives aux problèmes environnementaux :

- Mauvaise qualité de l'eau potable
- Violations des droits des femmes dans les zones minières
- Dégradation des zones vertes dans un village

Le MONES a octroyé les subventions, mais n'a pas considéré ces domaines comme étant primordiaux pour son propre travail.

Implication du MONES dans le travail lié au changement climatique et à la justice environnementale

- En 2015, le MONES a commencé à se concentrer sur les questions environnementales, mais considère toujours que c'est une question éloignée des droits des femmes
- En 2015, le MONES a participé au forum international qui a réuni les groupes environnementaux et les Fonds de femmes
- En 2016, le MONES a demandé et reçu deux subventions sur les droits des femmes et la justice environnementale

Le travail du MONES sur le financement du FVC

1. Rédiger une vue d'ensemble de l'histoire du FVC, sa structure, son cadre et ses opérations de financement
2. Accroître les connaissances du MONES au sujet du cadre national sur le changement climatique
3. Créer une relation avec le Ministère de l'environnement et le Fonds de protection environnementale

Développer une vue d'ensemble de la structure de financement du FVC

- Renforcer les connaissances sur le Fonds vert pour le climat (FVC) : structure, organisation, programme, orientations stratégiques, structure de financement, critères pour le financement, procédure d'octroi du financement. Et son **Plan d'action pour l'égalité des sexes**
- Mieux comprendre l'autorité nationale désignée : le principal canal de financement au niveau national.
 - **Le Ministère de l'environnement et du tourisme (MET)** est l'autorité nationale désignée responsable de la communication avec le Fonds vert pour le climat.
 - **Le Fonds de protection environnementale (FPE)** est le coordinateur national qui reçoit les propositions des organisations et les transmet au Fonds vert pour le climat.
 - **Les organisations accréditées** peuvent envoyer leur candidature au Fonds vert pour le climat uniquement à travers ce Fonds national de protection environnementale.

Accroître les connaissances du MONES au sujet du cadre national sur le changement climatique

- Étude documentaire du cadre politique et juridique national de la Mongolie sur les réponses au changement climatique

un rapport a été rédigé ; il souligne clairement l'orientation générale et les stratégies de la Mongolie au sujet des réponses à donner au changement climatique. Il fait également mention des principales parties prenantes.

- Concevoir une vue d'ensemble des stratégies nationales prenant compte des sexospécificités et intégrées dans les plans d'actions et les politiques liés au changement climatique au niveau national

les documents de référence qui reflètent les objectifs en matière d'égalité des sexes de la Mongolie ont été étudiés en lien avec les politiques des principales parties prenantes.

Créer une relation avec le Ministère de l'environnement et le Fonds de protection environnementale

- Étude documentaire du cadre politique et légal national de la Mongolie sur les réponses au changement climatique

un rapport a été rédigé; il souligne clairement l'orientation générale et les stratégies de la Mongolie au sujet des réponses à donner au changement climatique. Il fait également mention des principales parties prenantes.

- Vue d'ensemble des stratégies nationales prenant compte des sexospécificités et intégrées dans les plans d'actions et les politiques liés au changement climatique au niveau national

les documents de référence qui reflètent les objectifs en matière d'égalité des sexes de la Mongolie ont été étudiés en lien avec les politiques des principales parties prenantes.

Principales constatations

Sur la base des études, les points suivants ont été mis en exergue :

- Les groupes de femmes **n'ont pas un accès direct au financement du FVC** disponible pour la Mongolie.
- Les groupes de femmes ont un **accès limité au financement** que les organisations internationales reçoivent du FVC. Ces organisations signent des accords de coopération avec le Gouvernement de Mongolie. Donc, les groupes de femmes peuvent se manifester quand ces organisations internationales annoncent des appels à propositions à l'intention de groupes de la société civile.
- Les groupes de femmes **peuvent influencer** les aspects liés à la politique d'égalité entre les sexes du financement du FVC en Mongolie au travers de

L'Intervention des groupes des droits des femmes

- Avant de soumettre des propositions : Une fois accréditées, les organisations soumettent leurs propositions au Fonds de protection environnementale de Mongolie. Pour les soumettre ensuite au FVC, les groupes de femmes peuvent fournir les services suivants en accord avec et/ou sur demande du Fonds de protection environnementale :
 - a) Réaliser des analyses quant à l'intégration de sexospécificités dans les propositions soumises et rédiger des recommandations d'améliorations
 - b) Réaliser des formations de renforcement des capacités et de conscientisation pour ces organisations.
- Après approbation des propositions : Une fois accréditées, les organisations reçoivent un financement du FVC, les groupes de femmes peuvent effectuer un contrôle de la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les sexes du FVC et, en cas de non-exécution, exiger sa mise en œuvre.

LE TRAVAIL DU MONES SUR LE FINANCEMENT DE FVC

- une réserve d'experts/formateurs nationaux sur la dimension du genre traitent de la concrétisation de la politique d'égalité entre les sexes du FVC en Mongolie
- une série de méthodes d'intégration et de mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes du FVC dans la rédaction des propositions et l'exécution des projets
- Collaboration avec les AND et d'autres parties prenantes clefs
- Renforcement des capacités des groupes de femmes

PREMIÈRE ACTION DU MONES

- La semaine dernière, le MONES a organisé un atelier avec des militantes et a examiné une proposition soumise au FVC (mais pas encore étudiée)
- Le plan d'action pour l'égalité entre les sexes de la proposition a été analysé et des commentaires ont été émis
- Contributions cruciales apportées aux groupes d'OSC lors de la réunion du Conseil du FVC au sujet du projet mongol qui doit recevoir l'approbation du Conseil du FVC « Ulaanbaatar Green Affordable Housing and Resilient Urban Renewal Project (AHURP) » (Projet de rénovation urbaine résiliente et de logement écologique abordable à Ulaanbaatar) par la Banque asiatique de développement

La proposition de projet est disponible ici :

[https://www.greenclimate.fund/documents/20182/953917/GCF_B.19_22_Add.19 - Funding proposal package for FP077.pdf/74f420a0-d8b1-4812-894c-65a1c80a713a](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/953917/GCF_B.19_22_Add.19_-_Funding_proposal_package_for_FP077.pdf/74f420a0-d8b1-4812-894c-65a1c80a713a)